



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 28 avril 2011

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD – Mrs André MASLANKIEWICZ et Emile PERRAUD, Adjoint.

Mmes Valérie CARPIN - Christine COCHET et Marie-Françoise PASCAL - Mrs Michel BATTISTELLA - Bruno FORT - Fabrice GALLET - Laurent JOLY et Roland MOISSET, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mr André MASLANKIEWICZ

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ Délibération

- BUDGETS PRIMITIFS 2011 (Commune et services)
- Avenant pour service ADS

➤ Informations diverses

➤ Questions diverses

Mr André MASLANKIEWICZ est nommé secrétaire de séance.

Procès-verbal du 31 mars 2011 : Pas d'observations. Il est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire demande à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour initial :

- Délibération relative à la détermination des taux des 4 taxes

Accepté à l'unanimité

➤ Délibérations :

- Avenant n°6 à intervenir avec la Communauté de Communes du Colombier pour le prévisionnel de fonctionnement du service ADS (instruction des demandes d'urbanisme) : adopté à l'unanimité.

Arrivée de Mr JOLY

● VOTE DES TAUX :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux communaux des taxes directes locales pour l'année 2011.

Il s'établissent comme suit :

☞ taxe d'habitation :	9.73 % (en raison de la réforme de la fiscalité locale, suppression de la part départementale qui s'ajoute désormais à la part communale sans générer d'augmentation finale)
☞ foncier bâti :	9.99 %
☞ foncier non bâti :	23.79 %
☞ taux CFE :	9.61 %

● BUDGETS PRIMITIFS 2011 :

- Budget Principal

- Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 397 683 € et en dépenses et recettes d'investissement à 2 194 610 €.

▪ Principales opérations d'investissement inscrites au budget :

- Construction du groupe scolaire.
- Poursuite de la rénovation des façades de l'église

- Achats de terrain
- Achats de matériel/mobilier
- Travaux de mise aux normes d'accessibilité de la salle des fêtes + divers travaux de bâtiments

A ce sujet, Mr Fort rappelle qu'un diagnostic « accessibilité » aurait dû être fait pour la salle des fêtes et pour la voirie communale. Il précise qu'il serait préférable de le faire réaliser avant d'exécuter les travaux. Mr Bonnard est de cet avis et le nécessaire sera fait.

Budget voté à l'unanimité

- **Budget annexe eau**

- Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 98 636 € et en dépenses et recettes d'investissement à 268 698 €
 - Opérations d'investissement :
 - Fin des travaux du réseau d'eau potable à Cressieu avec installation d'un surpresseur si nécessaire
 - Etude de vulnérabilité du puits de captage de l'eau

Budget voté à l'unanimité

- **Budget annexe assainissement**

- Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 87 286 € et en dépenses et recettes d'investissement à 334 377 €
 - Opérations d'investissement :
 - Station d'épuration du hameau de Cressieu
 - Canalisation des eaux de ruissellement du hameau de Chazey

Budget voté à l'unanimité

➤ **Informations :**

↳ Les travaux d'eau potable à Cressieu sont quasiment achevés. Les travaux de modification du branchement du réservoir sont retardés en raison de l'épaisseur inattendue de la paroi du réservoir (pratiquement 1.60 m).

↳ Station d'épuration de Cressieu. Quelques soucis en raison d'une mauvaise implantation de l'ouvrage par rapport aux limites de propriété.

↳ Mme Blanchard indique que les boues contaminées de la station d'épuration sont toujours en attente de traitement, une contamination aux hydrocarbures ayant été détectée.

↳ Mr Gallet informe qu'un projet d'aménagement forestier est prévu pour la fin d'année. Il indique que l'étude en cours sur les espaces naturels sera sans doute utile à la réflexion qu'il faudra mener sur la stratégie foncière de la commune.

➤ **Questions diverses :**

↳ Monsieur Duport voudrait savoir où en est le projet de réhabilitation de la ligne de chemin de fer. Mr Bonnard indique que les fonds nécessaires ont pratiquement été réunis et que cela devrait donc se concrétiser.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 28 avril 2011.

**Chazey-Bons, le 30 avril 2011
Le Maire, Didier BONNARD**